



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES FINANCES
PUBLIQUES DES CÔTES D'ARMOR
SERVICE DU DOMAINE
17 RUE DE LA GARE CS 82366
22000 SAINT BRIEUC CEDEX 1

POUR NOUS JOINDRE :

Affaire suivie par : E Lebatard
Mél : evelyne.lebatard1@dgfip.finances.gouv.fr
Téléphone : 02.96.01.43.16

Saint-Brieuc, le 07 septembre 2018

Le Directeur Départemental des Finances
publiques
à

M le Directeur Départemental des Territoires et
de la Mer

à l'attention de M ROMANI

1 Rue du Parc CS 52256
22000 SAINT BRIEUC

Objet: Concession d'utilisation Plage de Tresmeur commune de Trébeurden

Réf : courrier du 31 juillet 2018

Par courrier cité en référence, vous m'avez transmis pour avis la demande d'une concession d'utilisation du domaine public maritime pour la construction d'une cale, la reconstruction d'un enrochement et le régularisation de 2 rampes d'accès et d'un escalier sur la plage de Tresmeur sur la commune de TREBEURDEN.

Les installations sont mises gratuitement à la disposition des usagers, la présente concession d'utilisation du domaine public maritime est accordée à titre gratuit.

Pour le Directeur Départemental des Finances Publiques

Des Côtes d'Armor
L'Inspectrice du Service Local du Domaine

Servane UBERTAL